Vehixel
TROUILLET CONSTRUCTEUR
Zone d'activité
01340 ATTIGNAT
F R A N C E
e-mail : vehixel@vehixel.com
TEL : 33 (0)4 74 25 10 96
www.vehixel.com
FAX : 33 (0)4 74 25 11 12

ANNEXE 6 bis

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VÉHICULE EMPLOYÉ AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° 40622

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :
Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**
Marque : **VOLKSWAGEN** Type : **2EKZ BJL 50T S MOD A**

N° d'identification du véhicule : WV1ZZZ2EZ96013651

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0				0			
Assis (hors strapontins)	22				22			
Strapontins	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0				0			
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	0				0			
Debout	0				(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	23				23			

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATIONS COUCHÉES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome

Vitesse maximale 100km/h sur autoroute.

Fait à ATTIGNAT le 11 mai 2009

Le constructeur :

Vehixel TROUILLET CONSTRUCTEUR
ZONE D'ACTIVITÉ
01340 ATTIGNAT
Tél. 04.74.25.10.96
Siret 321 005 548 00029 - NAF 342 A